

CEB, CE1D : deux vidéos pour aider les parents

Elles seront postées sur les réseaux sociaux

Au mois de juin, ce sera le retour des trois « C » qui stressent les élèves de Wallonie et de Bruxelles : CEB (6^e primaire), CE1D (2^e secondaire) et CESS (6^e secondaire). Trois épreuves certificatives externes que la ministre veut rendre toujours plus professionnelles. Cette année, deux vidéos seront postées sur enseignement.be et sur les réseaux sociaux pour bien expliquer aux parents ce que l'on attend de leurs enfants...

Niveau des épreuves trop bas, contenu qui ne correspond pas à ce que les élèves ont étudié et valorise donc peu leur travail, consignes pour l'expérience en sciences (CE1D) peu claires l'an dernier, etc. Comme d'autres parmi ses collègues, la députée Mathilde Vandorpe (cdH) a des « munitions » en suffisance et ne se prive pas de « canarder » la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH) qui réplique et explique.

> Contrôle des épreuves : « On améliore encore le processus... et on continue le contrôle de la qualité des impressions, du packaging, de la réception et de la distribution (toujours sous le contrôle des inspecteurs), le contrôle de l'ouverture des paquets d'épreuves le matin à 7h ».

> Consignes : « On améliore aussi la qualité de la plateforme de téléchargement des consignes et épreuves adaptées, par exemple ».

> Infos aux parents : « Deux vidéos (CEB, CE1D) vont être postées sur enseignement.be et sur les réseaux sociaux et venir renforcer les

FAQ's (foires aux questions). Elles recadreront judicieusement les enjeux des épreuves, ce qui est demandé à l'enfant, la préparation nécessaire, etc. ». Il s'agit d'améliorer la communication et de répondre à une méconnaissance, par le grand public, de l'objectif et des enjeux de ces épreuves

> Rédaction des épreuves : « Il y a une vraie nouveauté : depuis septembre, des enseignants ont été détachés (un jour par semaine), pour les 3 épreuves. Cela permettra aussi de rédiger des pistes pour le futur, à la suite des épreuves de juin. La présence du « terrain » est donc bien plus prégnante que par le passé. »

Ces vidéos recadreront judicieusement les enjeux des épreuves, ce qui est demandé à l'enfant, la préparation nécessaire, etc.

> Qualité des questionnaires : « Ils ont été prétestés, ce qui garantit aussi des épreuves stables d'une année à l'autre. Il est pratiquement impossible de réduire à néant le risque d'erreur, tant le travail de production des épreuves est vaste et soumis à des délais courts. Cependant, les nouveaux moyens de communication de l'administration avec les écoles permettent de rectifier le tir

très rapidement. Même par rapport à une coquille, le temps de réaction est rapide et un rectificatif est transmis, avec des indications sur les mesures à prendre pour que chaque élève bénéficie d'une égalité de traitement et qu'aucun élève ne soit pénalisé ».

> Sciences : une expérience qui divise.

« Pour l'épreuve de sciences (CE1D), on a bien veillé à la praticabilité de l'expérience et à un matériel peu coûteux », dit le cabinet de la ministre. La députée Vandorpe avait alimenté le débat : « À propos des consignes concernant l'expérience de sciences, la ministre a souligné le fait que certaines écoles ne disposaient pas du matériel adéquat ou pas en suffisance pour faire l'expérience en simultané dans différents locaux. Il avait été proposé, à l'époque, de fonctionner avec une vidéo. Pourquoi les concepteurs de l'épreuve ne réaliseraient-ils pas eux-mêmes cette vidéo, avec le CD qui accompagnerait les épreuves ? Cela faciliterait grandement le problème du matériel ! » Réponse de la ministre : « Il y a un énorme débat parmi les concepteurs de l'épreuve sur le fait de fournir l'expérience « clé sur porte ». Certains pensent que ce serait rendre un mauvais service aux enseignants et souhaitent qu'ils puissent se mettre en situation de la faire. Ils insistent aussi sur l'importance de faire cela toute l'année ». ●

DIDIER SWYSEN

Les dates des trois épreuves

Tout va se jouer pour les élèves entre le 15 et le 22 juin

> **Certificat d'études de base (CEB, 6^e primaire)** : les épreuves se dérouleront les vendredi 15, lundi 18, mardi 19 et jeudi 21 juin. Le jury délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève inscrit en 6^e primaire qui a réussi l'épreuve externe commune. S'il échoue, la décision de lui faire réussir son année dépend du jury. Celui-ci fonde alors sa décision sur les bulletins des deux dernières années de la scolarité primaire de

l'élève, sur un rapport circonstancié de l'instituteur avec son avis favorable ou défavorable, sur tout autre élément que le jury estime utile.

> **Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D, 2^e secondaire)** : les dates de passation de l'épreuve sont fixées aux matinées des vendredi 15 juin (français), lundi 18 juin (mathématiques), mardi 19 juin (langues

modernes) et mercredi 20 juin (sciences). L'épreuve orale de langues modernes pourra se dérouler du vendredi 15 juin au vendredi 22 juin inclus, à la libre convenance de l'école.

> **Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS, 6^e secondaire)** : les dates de passation des épreuves sont fixées aux matinées du vendredi 15 juin pour l'épreuve de français et du lundi 18 juin pour celle d'histoire. ●

Nos enfants pas forts en maths et en langues

CEB et CE1D : des résultats en baisse l'an dernier

Avec 85,5 % de réussite au CEB 2017, on a noté une chute de près de six points par rapport à 2016 et de dix points sous le record de 2013 (96,29 %). L'an dernier, la moyenne était de 70,32 % en français (74,04 % en 2016), 70,73 % en maths (73 % en 2016) et 74,66 % en éveil (79,25 % en 2016).

Pour ce qui est du CE1D, les matières les moins bien réussies, depuis qu'il a été rendu obligatoire en 2014, sont les maths (54,7 % d'élèves ont réussi en 2017, 53,3 %

en 2016) et les langues (54,3 % ont réussi l'an dernier, avec 51,9 % de moyenne). Le français remporte la palme de la réussite (80 % de taux de réussite l'an dernier), devant les sciences (63,3 %).

50 %, TROP PEU ?

Des voix contestent le niveau des épreuves, arguant du fait, pour le CEB, par exemple, que réussir avec 50 % lorsque l'on teste les connaissances de base indispensables pour quitter l'école primaire, c'est

trop peu. La réponse de la ministre Schyns : « *Chaque année, j'entends ce discours : « Pour cette école-là, cela paraît bas comme niveau ». Or, il correspond à l'évaluation des compétences minimales attendues à la fin d'une étape des socles de compétence. Il n'est pas justifié de faire échouer des élèves qui ont plus de 50 %. Au CE1D français, seuls 3,2 % des élèves obtiennent un score moyen supérieur à 90 %. C'est 4,2 % au CE1D maths ».* ●

D.S.W.